

Appel à manifestation d'Intérêt - Renouvellement du contrat de Naming du Palais des Sports KINDARENA

Equipement sportif de la Métropole Rouen Normandie

Acheteur : Régie des Equipements Sportifs – Métropole Rouen Normandie

Adresse du siège social :

108 Allée François Mitterrand

CS 50589 - 761006 ROUEN CEDEX

Adresse du bâtiment :

40 Rue de Lillebonne

76000 ROUEN

E-mail : sports@metropole-rouen-normandie.fr

Date de clôture : 01/06/2022

Phase de sélection par la commission "naming" du 02 au 09/06/2022

Phase de négociation par la Président de la RES du 13 au 17/06/2022

Date de clôture estimée : 01/06/2022

Etat : Première publication

Publié le : 05/04/2022

Avis divers

Le présent avis constitue une mise en concurrence : oui

Département(s) de publication : **76**

Nom de l'organisme : Régie des Equipements Sportifs

Correspondant : Charles BAYLET, Directeur, 108 Allée François Mitterrand 76100 Rouen

Tél. : 02 32 76 84 44

Courriel : sports@metropole-rouen-normandie.fr

La demande de dossier devra être faite par mail à l'adresse ci-dessus.

La présente consultation n'est pas constitutive d'un marché public ni d'une délégation de service public. Il s'agit de la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public avec convention de mise à disposition en application des articles L.2122-1 et L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques

Objet : procédure de sélection préalable en vue de la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public relative au naming du Palais des Sports de la Métropole Rouen Normandie.

Lieu d'exécution ou de livraison : Palais des sports, 40 Rue de Lillebonne, 76000 ROUEN

Objet de la convention :

La Régie des Equipements Sportifs lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de la conclusion d'un contrat de naming relatif à l'habillage du Palais des Sports aux couleurs du partenaire officiel.

Situé dans le quartier Ouest de Rouen, le Palais des Sports est un bâtiment de 14 000 m² dont la remarquable architecture ne laisse pas indifférents les visiteurs. Cette enceinte sportive est composée d'une salle principale Céline DUMERC d'une capacité de 6000 places, d'une salle secondaire Amélie MAURESMO d'une capacité de 1000 places, d'une salle de préparation physique de 350 m² et d'espaces réceptifs modulables de 2000 m². Cet équipement permet à la fois d'accueillir des événements sportifs de haut-niveau mais aussi de nombreux événements économiques (conférences, séminaires, incentives, cocktails,...) grâce à sa surface importante de salons et espaces réceptifs.

L'objet du contrat de naming est d'accorder au bénéficiaire, en contrepartie d'une redevance, le statut de Partenaire Officiel du Palais des Sports pour la durée du contrat, permettant l'activation d'un ensemble de droits en termes de visibilité, de rayonnement et de notoriété d'image aux niveaux national et international.

Compte tenu des incidences en termes de communication résultant de l'association durable d'une dénomination ou marque commerciale à un équipement emblématique de la Métropole Rouen Normandie, cette dernière pourra refuser un projet de dénomination proposé par le partenaire qui serait contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ou manifestation inapproprié à l'image de la Métropole Rouen Normandie.

Périmètre :

La convention portera sur le nommage et l'occupation des espaces détaillés ci-après, qui seront mis à disposition aux fins de naming en assurant une visibilité de premier plan à l'extérieur et à l'intérieur de l'équipement :

A Au titre des espaces de visibilité extérieur :

- Présence du Nom et du Logo de l'équipement sur les 4 faces de la tour PMR située à l'extérieur (côté Nord). *Sous réserve de l'application des règlements locaux d'urbanisme et de publicité.*
- Présence du Nom et du logo sur la façade Sud (côté entrée VIP). *Sous réserve de l'application des règlements locaux d'urbanisme et de publicité.*
- Présence du Logo sur les 2 pylônes d'éclairage situés sur le parvis de l'équipement (Est et Sud).
- Accompagner auprès des partenaires institutionnels compétents la démarche de mise en place du nom sur la signalétique routière de la Métropole situé dans un rayon de 1 kilomètre autour du Palais des Sports.
- Modification de la dénomination de la station de transports en commun « Mont Riboudet » au profit de « Mont Riboudet + nom de l'équipement ».
- Présence du Logo et/ou du Nom de l'équipement sur le Parking du Mont Riboudet : 3 faces extérieures (Nord, Est, Sud).

B Au titre des espaces de visibilité à l'intérieur de l'équipement :

- Présence du logo dans les espaces dédiés à l'intérieur du palais des sports en fonction des préconisations de l'architecte.
- Présence du nom sur les emplacements et panneaux publicitaires à l'intérieur de la grande salle et de la petite salle.
- Présence du Logo sur le parquet du terrain de Basket devant les bancs (sauf obligations de la compétition).

- Ecrans LED : insertion du logo de l'équipement dans la boucle diffusée sur les panneaux LED de bord de terrain et sur le cube central (sauf obligations de la compétition).

C Autres supports de visibilité :

- Présence du nom sur l'ensemble des éléments de la billetterie.
- Présence du nom et du logo sur les courriers adressés par le Palais des Sports.
- Présence du logo sur tous les supports de communication réalisés par le Palais des Sports (affiches publicitaires, dossiers et communiqués de presse).
- Présence du nom et du logo sur le site internet.
- Autres propositions à définir avec le partenaire.

Redevance d'occupation :

Au titre de l'autorisation délivrée, le bénéficiaire est assujéti au paiement d'une redevance forfaitaire annuelle, pendant toute la durée du contrat, qu'il fixera dans son offre.

La convention d'occupation sera conclue pour une durée de 10 ans, en intégrant deux phases de 5 ans avec possibilité de retrait à l'issue de la 1ère phase de 5 ans.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée à l'adresse mail suivante : sports@metropole-rouen-normandie.fr

Date limite de réception des offres : mardi 1er juin 2022, à 12 heures.

Pièces à remettre par l'opérateur économique :

A Pièces de la candidature :

- Une lettre d'intention présentant la société (avec notamment la composition du capital social et une présentation de ses dirigeants), et ses filiales, et permettant d'exposer sa motivation à participer à l'appel à manifestation d'intérêt, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document.
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (inclus dans le DC1).
- Le pouvoir de la ou des personnes habilitées à engager la société.
- Un justificatif de moins de 3 mois de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (extrait K Bis ou équivalent).
- Les justificatifs que le candidat a bien satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales, sociales et au regard du droit du travail.
- Les comptes officiels (sous présentation comptable et non liasse fiscale) des 2 derniers exercices de la société, ainsi que les rapports du commissaire aux comptes y afférent (rapport spécial et général).
- Tout document complémentaire jugé utile par le candidat pour compléter sa candidature.

B Pièces de l'offre :

- La proposition de dénomination du Palais des Sports.
- La proposition financière.

- La charte graphique proposée par le candidat et le visuel projeté de la dénomination proposée sur les photographies fournies.
- Le mémoire technique décrivant la méthodologie de pose des supports et les méthodes d'occultation employées.
- Les éventuels souhaits de visibilité et de prestations complémentaires.

Critères de jugement des candidatures et des offres :

Les dossiers de candidatures seront analysés par une commission composée de 4 élu-e-s de la Métropole Rouen Normandie, propriétaire de l'équipement et de 4 élu-e-s de la Régie des Equipements Sportifs, gestionnaire de l'équipement.

Les critères pour le choix de l'offre sont les suivants :

- 1) **Le montant de la rémunération proposée 60%**
- 2) **La qualité du nom proposé et la qualité de l'offre appréciée au regard du mémoire technique et de la charte graphique 30 %**
- 3) **La capacité du candidat à mobiliser ses propres réseaux pour contribuer à la venue d'événements sportifs de niveaux national et international dans l'équipement 10 %**

La commission, par l'intermédiaire du Président de la Régie des Equipements Sportifs ou son représentant, se réserve la possibilité de négocier les offres remises avec les candidats. Cette négociation pourrait alors porter sur tous les éléments constitutifs de l'offre.

Délai de validité des offres : 180 jours

Modalités d'envoi et de remise des candidatures et des offres

Les offres des candidats devront être envoyées sous forme numérique à l'adresse mail suivante :

sports@metropole-rouen-normandie.fr

Informations complémentaires

Langues pouvant être utilisées : les offres seront entièrement rédigées en français (ou feront le cas échéant l'objet d'une traduction certifiée) et chiffrées en euros

Renseignements complémentaires

Les questions pourront être adressées avant le 29 avril 2022 avant midi par courrier électronique, avec en objet « En réponse à l'appel à manifestations pour le Palais des Sports » à l'adresse suivante :

sports@metropole-rouen-normandie.fr

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les opérateurs économiques candidats.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 5/04/2022.